



Attribution de subventions

Rapport n° CP/2012/308

Service gestionnaire :

Direction développement économique, territorial et international

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général l'attribution de subventions à diverses associations à vocation touristique pour leurs programmes d'actions 2012.

1. L'Office de Tourisme de STRASBOURG et de sa Région (OTSR)

Présidé par Me Jean-Jacques Gsell, l'Office de Tourisme de STRASBOURG et de sa Région (OTSR) a pour mission générale d'assurer l'accueil des touristes et visiteurs ainsi que la promotion touristique de Strasbourg et sa région.

Affilié à la Fédération Nationale des Offices de Tourisme (FNOT), ainsi qu'au Réseau des Offices de Tourisme d'Alsace (RESOT-Alsace), l'OTSR assure principalement les missions suivantes :

- la conception, réalisation et diffusion de toute documentation susceptible de contribuer à mieux faire connaître les atouts touristiques de Strasbourg et sa région,
- la mise en œuvre de toute prospection et communication en France et à l'étranger tendant à favoriser le tourisme individuel et collectif à Strasbourg et sa région,
- le montage et la commercialisation de produits touristiques afin de fidéliser les visiteurs et séduire de nouvelles clientèles.

La participation du Département au fonctionnement de l'association concerne sa contribution à :

- l'information et à la diffusion aux visiteurs des documentations touristiques éditées par l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin pour la promotion de la destination Alsace et des territoires bas-rhinois,
- des collaborations opérationnelles avec l'Agence de Développement Touristique du Bas-Rhin.

Bilan 2011 et temps forts 2012

Malgré un contexte de crise et une poursuite de la baisse des dépenses moyennes de la clientèle touristique, de bons résultats ont ponctué l'activité touristique de la métropole strasbourgeoise en 2011, avec une fréquentation en hausse, tant de la clientèle nationale que des clientèles étrangères. Il en est de même pour la clientèle de groupes se déplaçant en autocars.

Fort de ces constats qui rejoignent ses orientations stratégiques, l'OTSR a programmé de nombreuses actions pour 2012, en particulier :

- l'ouverture en janvier dernier d'un point d'accueil destiné aux cars de tourisme, Parc de l'Etoile, ouvert toute l'année pour garantir un accueil de qualité ;
- l'acquisition d'une nouvelle gamme de casques audio pour la qualité des visites guidées, et la mise en place d'une centaine d'émetteurs récepteurs supplémentaires pour améliorer le confort et la qualité des visites-découvertes pour une clientèle individuelle ;
- l'édition d'un nouveau magazine tiré à 55 000 exemplaires s'adressant à une clientèle plutôt « haut de gamme », disponible dans tous les hébergements, et mettant en avant les atouts touristiques de la ville et de la région ; trois numéros sont prévus annuellement ;
- des actions de promotion et de prospection renforcées sur le marché français et les marchés de proximité, ainsi que les marchés émergents tels que la Russie, la Chine et l'Inde, dont la progression se confirme d'année en année ;
- l'organisation d'une trentaine d'opérations de promotion (workshops, éductours, campagnes média par marchés, accueils presse, ouverture de la LGV Rhin-Rhône, etc.), menées en collaboration avec les autres instances touristiques, le CRT et les ADT.

Budget 2012 et contribution départementale

Le budget 2012 de l'OTSR s'établit à 3 375 000 €, en légère augmentation par rapport à 2011. Il est alimenté principalement par les recettes propres (1 274 000 €), les cotisations des membres (120 000 €) et les subventions publiques (1 976 000 € dont 1 381 000 € pour la CUS et 500 000 € pour la Ville).

La contribution départementale pour 2012 est reconduite à son niveau des exercices précédents, soit 45 000 €.

2. Le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR)

Présidé par M. Paul SCHIELLEIN, le Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR) a pour mission générale d'assurer le développement et la promotion des hébergements chez l'habitant (gîtes ruraux et chambres d'hôtes) dans le cadre des chartes qualité du réseau national « Gîtes de France et Tourisme Vert ».

Depuis sa création en 1974, le RDTR a su assurer le développement de son réseau, fort aujourd'hui de plus de 600 adhérents. Il contribue à son niveau à l'économie touristique locale.

Eléments de bilan 2011

En 2011, les gîtes ruraux et chambres d'hôtes ont généré dans le Bas-Rhin plus de 300 000 nuitées représentant environ 9 M€ de dépenses.

L'état actuel du parc (base catalogue) est de 660 gîtes ruraux, 111 structures proposant 320 chambres d'hôtes, 3 gîtes d'enfants, 13 gîtes d'étape et de séjour, 6 campings. Le nombre des adhérents est de 612.

Points forts de 2011 :

1. Lancement de la nouvelle procédure de classement « étoiles ».
2. Prospection pour le maintien du nombre d'hébergements et du développement d'une offre diversifiée (Ecogîtes, hébergements insolites, City Break,....).
3. Modernisation de nos modes de communication :

- Traduction du site internet régional en allemand et anglais pour attirer davantage la clientèle étrangère.
- Réalisation d'une brochure trilingue pour les salons à l'étranger.
- Extranet pour les adhérents.

Projets 2012 :

1. Qualité du parc d'hébergements :

- Poursuite importante du classement « étoiles ».
- Prospection et actions pour le développement du parc en intensifiant l'accompagnement technique des porteurs de projet et en incitant à la labellisation.
- Améliorer les services aux adhérents pour les amener à plus de professionnalisme (catalogue de services).

2. Développer nos moyens de communication :

- Accessibilité de l'offre Gîtes de France sur Smartphone et les réseaux sociaux pour s'adapter à l'évolution des nouvelles technologies.
- Création d'un blog pour l'animation du réseau.

3. Actions en faveur de la mobilité des vacanciers :

- Développer les partenariats pour encourager les clients à utiliser les différents transports en commun dans le cadre d'un tourisme éco responsable :

avec la Ville de Strasbourg (Strasbourg mobilité)

avec le réseau TER

- Mise en avant des lignes touristiques du Conseil Général.

Budget 2012 et contribution départementale

Le budget 2012 du RDTR (2,9 ETP) s'établit à 307 380 € en diminution par rapport aux exercices précédents du fait de la mutualisation de moyens avec l'ADT 67, du non remplacement de la directrice, et de la stabilisation des frais de missions notamment.

Dans ce contexte, le soutien départemental s'inscrit dans la logique dégressive mise en place en 2011 (subvention de 100 000 € contre 111 700 € les exercices précédent). Un montant de 90 000 € est prévu pour 2012.

La contribution départementale est structurante dans le budget de l'association. Le niveau intervention proposé prend en compte les efforts de gestion réalisés

3. Le Réseau des Offices de Tourisme d'ALSACE (RESOT)

L'Association RESOT Alsace, dont le siège est à SELESTAT, est issue de la fusion intervenue en octobre 2006 de la Fédération Régionale des Offices de Tourisme et Syndicats d'Initiative (FROTSI) et des deux Unions Départementales (UDOTSI) du Haut-Rhin et du Bas-Rhin.

Cette association fédère 61 structures, dont 49 offices de tourisme (OT) et 12 syndicats d'initiative (SI) alsaciens, qui représentent près de 220 salariés.

L'Association RESOT, dont l'effectif est de 7 agents (6,2 ETP), a arrêté son budget prévisionnel 2011 sur la base de ses missions statutaires et services qui se déclinent comme suit :

- * **l'animation du réseau des OTSI** : mise en œuvre de la stratégie « l'office de tourisme du futur » ; organisation des « rencontres du RESOT », du « Challenge de l'initiative » récompensant et valorisant chaque année les meilleures initiatives ; classement des OT ; conseil et assistance ; veille e Tourisme ; mutualisation entre OT (plate-forme de commercialisation Alsace, LEI, etc ;) ; réunions territoriales et ateliers de développement touristique avec l'ADT 67

- * **le système d'information touristique** : le LEI, centre du système d'information touristique alsacien, rassemble, consolide et valorise toute l'information touristique recensée sur le terrain par les OT, l'AJA, les grands sites, etc. (40 000 fiches)

- * **la démarche Qualité** : sensibilisation des OT à la démarche Qualité (assistance collective ou individualisée) ; échanges d'expériences interrégionaux

- * **la formation professionnelle des OT** : elle est garante de la professionnalisation des services rendus à la clientèle touristique et de l'amélioration de la qualité de l'accueil (sensibilisation aux besoins de formation ; échanges interrégionaux ; partenariat avec l'ADT 67

Etabli sur la base des missions précitées, le budget prévisionnel 2012 s'élève à 522 600 € quasi-stable par rapport à 2011.

La diminution enregistrée s'explique par des efforts importants de rationalisation des missions et services tout en gardant des objectifs de qualité.

Cofinancé par la Région et les deux Départements, le RESOT sollicite pour 2012 une participation départementale de 35.000 €, identique à celle de 2010 et 2011.

Précisons que la Région est sollicitée à hauteur de 311.100 € et le Département du Haut-Rhin pour 32.000 €.

4. L'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin

Créé en 1870, le Club Vosgien a eu pour vocation première d'ouvrir le Massif Vosgien au tourisme pédestre en aménageant un réseau de sentiers et en apportant d'autres infrastructures, telles les tours d'observation. L'objectif fondateur reste l'aménagement et l'entretien des sentiers ainsi que le jalonnement des circuits pédestres.

D'autres activités se sont jointes à cette principale activité : une des plus importantes est l'organisation et l'encadrement des sorties (plus d'une centaine de randonnées figurent au programme annuel). Celles-ci vont de la simple promenade à la randonnée sportive.

Pour assurer la fonction première de l'association, plusieurs sorties « Travaux » figurent au programme : la création et l'entretien des sentiers, le balisage, la pose de panneaux indicateurs, la pose de poteaux directionnels, la création et l'entretien des abris pour randonneurs, des tables d'orientation...

Par ailleurs, dans le cadre de la refonte du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), une convention de partenariat relative à l'échange et l'utilisation de données concernant les sentiers pédestres du Club Vosgien a été signée fin août 2010. La propriété intellectuelle dont bénéficie le Club Vosgien sur ses sentiers y est expressément reconnue. La convention traite des droits concédés au Département en termes de numérisation, d'usage et de reproduction des tracés et des signes des sentiers pédestres.

Les données numérisées permettront au Département de poursuivre la mise à jour du PDIPR. Dans le cadre de ce travail, le Club Vosgien s'engage à vérifier les informations sur le terrain et de les transmettre au Département afin que ce dernier puisse actualiser et compléter les informations numérisées.

Par ailleurs, le Club Vosgien porte assistance aux collectivités, notamment aux communes sollicitées par le Département dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Ainsi, début 2012, les relevés ont concernés les sentiers de grande randonnée représentant près de 700 kms d'itinéraires jalonnés et 120 communes traversées. A ce jour, les conventions d'autorisation de passage avec les propriétaires privés portent sur près de la moitié des parcelles concernées.

Le Département soutient financièrement l'Association Départementale du Club Vosgien du Bas-Rhin, qui regroupe 44 sections locales, à hauteur de 30.000 € pour l'entretien et le balisage des sentiers de randonnées pédestres du Bas-Rhin ainsi que pour son action dans le cadre de la refonte du PDIPR.

Il est proposé de reconduire pour 2012 une subvention de 30.000 €.

Lors de sa dernière réunion, la Commission de l'Economie, de l'Emploi et du Tourisme s'est prononcée favorablement sur l'ensemble de ces subventions.

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
15091	65-6574-94	45 000,00 €	45 000,00 €	45 000,00 €
15090	65-6574-94	90 000,00 €	90 000,00 €	90 000,00 €
15094	65-6574-94	35 000,00 €	35 000,00 €	35 000,00 €
15092	65-6574-738	30 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer les subventions suivantes à différentes associations à vocation touristique pour leurs programmes d'actions 2012 :

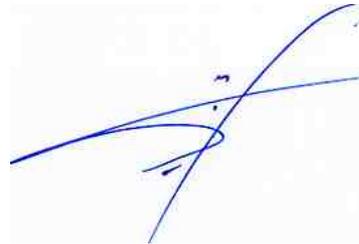
- 45 000 € à l'Office de Tourisme de Strasbourg et de sa Région (OTSR);
- 90 000 € au Relais Départemental du Tourisme Rural du Bas-Rhin (RDTR);
- 35 000 € au Réseau des Offices de Tourisme d'Alsace (RESOT);
- 30 000 € à l'Association du Club Vosgien.

Elle autorise par ailleurs son Président à signer le moment venu les conventions financières correspondantes (conventions établies conformément au modèle annexé au règlement financier).

Ces subventions seront versées selon les modalités suivantes : 50 % une fois cette délibération exécutoire et dès réception de la convention signée, le solde en fin d'exercice sur présentation d'un état des réalisations.

Strasbourg, le 26/04/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized representation of the name 'Guy-Dominique KENNEL'.

Guy-Dominique KENNEL